

Association pour l'étude du Pays Larzac - Cœur d'Hérault

Compte rendu de la réunion sur la présence des services Postaux sur le territoire

Objet	Réunion sur l'Etat des lieux de la présence Postale sur le territoire
Date	Mardi 16 septembre 2003
Lieu	Antenne du Conseil Général à LODEVE

Monsieur Louis VILLARET	Président du Pays Larzac Cœur d'Hérault Président de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
Monsieur Jean-Yves GUENERON	Directeur Départemental Poste de l'Hérault
Madame Marie-Christine BOUSQUET	Présidente de la Communauté de Communes du Lodévois Larzac
Monsieur Bernard SOTO	Président de la Communauté de Communes du Clermontais
Monsieur Maurice REQUI	Vice-président, Conseiller général du canton du Caylar
Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI	Maire de Saint-Paul et Valmalle
Monsieur Guy OULIE	Maire adjoint d'Aniane
Monsieur Manuel DIAZ	Secrétaire, Conseiller général du canton d'Aniane
Monsieur Joseph RODRIGUEZ	Maire de St Félix de Lodez
Monsieur Yves VAISSETTE	Maire de Fozieres
Monsieur Guy CAMBON	Maire de Le Caylar
Madame Marie-Claire RUDELLE	Maire de Soubes
Monsieur Gérard ASTIE	Maire des Poujols
Monsieur Christian BILHAC	Maire de Péret
Monsieur Alain CALAS	Maire de Lagamas
Monsieur Eugène CAVAILLE	Maire d'Usclas du Bosc
Madame Myriam BRUSQUE	Mairie d'Octon
Monsieur Eric PALOC	Maire de Vendémian
Madame Monique FOURCADE	Conseil Régional - DPPTS
Monsieur Jean-Pierre MOURE	Conseil Général - La Poste
Mademoiselle Géraldine MORENO	La Poste - Commercial
Mademoiselle Julie GUYON	La Poste - Stagiaire DESS
Monsieur Michel SPITTLER	DCRGP - La Poste
Monsieur THEROND	La Poste - réseau
Monsieur Jean-Pierre FERRANDES	Directeur Commercial de la Poste
Monsieur Jean-Louis HERRISSON	DCFRGP
Monsieur François CLAPAREDE	Conseil Général
Monsieur Jean-Michel SEILLES	Conseil Général

Excusés : Monsieur Jean Pierre GILLERY, Sous-préfet de l'arrondissement de Lodève, Monsieur Kléber MESQUIDA Vice-président du Conseil général, Monsieur Robert TROPEANO, Président CDPPT Conseiller général du canton de St Chinian, Monsieur Alain CAZORLA Maire de Clermont l'Hérault, Madame Hélène BARRAL Maire de La Boissière,

Louis VILLARET accueille et remercie les participants avec Marie Christine BOUSQUET.

Robert TROPEANO Président de la commission départementale de présence postale et conseiller général du canton de St Chinian est excusé, ainsi qu'Alain CAZORLA retenu par des obligations antérieures.

Le Sous-préfet a rencontré un empêchement de dernière minute.

Monsieur GUENERON le nouveau directeur de la Poste de l'Hérault, se présente et informe qu'il s'inscrira en droite ligne du processus de concertation et de partenariat enclenché par son prédécesseur Monsieur PINVIN.

Julie GUYON présente rapidement les résultats de son étude qui a été adressée aux invités avant la réunion.

Monsieur BILHAC, maire de Péret fait remarquer que lors de l'avancement de la levée du courrier à Clermont l'Hérault cet été, plusieurs communes, dont la sienne, ont connu un avancement de levé de 6

Association pour l'étude du Pays « Larzac-Cœur d'Hérault »

Domaine de la Tour 34800 NEBIAN / Tél : 04.67.44.39.74 - Fax : 04.67.44.38.97 - e-mail : pays-lch@wanadoo.fr

heures, soit à 9h00 au lieu de 15h00. Les élus mobilisés ne souhaitent pas être dupés. Ici, il semble que la tournée de levée de l'après midi ait purement été supprimé e. De fait, il est impossible de répondre dans la journée à un courrier reçu.

Bernard SOTO, maire de Paulhan, fait remarquer que l'activité du bureau de poste de Paulhan n'est pas secondaire à l'échelle du Pays vu le nombre de facteurs (15) et d'objets traités (12.500) quotidiennement puisqu'il s'approche du niveau de Clermont l'Hérault et de Lodève. Il ne comprend pas la mention de « secondaire » pour qualifier Paulhan dans le rapport, et craint qu'il soit envisagé une réduction de moyens par une réaffectation vers d'autres sites . Julie GUYON répond qu'elle a voulu dire que le bureau de Paulhan était en correspondance avec un pôle résidentiel secondaire, comme relaté dans la Charte de Pays.

Manuel DIAZ, maire d'Aniane, s'inquiète de la tendance historique de repli de La Poste en milieu rural, ainsi que de la tendance lourde de régression des services publics comme en atteste l'exemple récent des fermetures de perceptions. Il relate aussi l'exemple de la suppression de la flamme de la commune d'Aniane sur les enveloppes, sans qu'il y ait eu la moindre concertation.

Monsieur GUENERON, Directeur départemental de la Poste, rappelle que La Poste doit équilibrer son budget sans avoir recours à l'impôt. La concertation d'aujourd'hui a pour but de faire évoluer La Poste en l'adaptant aux réalités de demain pour qu'elle soit viable. La Poste désire maintenir le dialogue et établir une concertation. Elle souhaite informer et sensibiliser les élus locaux à ses réalités, pour voir quelles solutions peuvent être envisagées pour maintenir l'offre de services, tout en faisant face aux exigences financières de la concurrence. Une optimisation des moyens locaux doit se réfléchir afin de garantir un niveau de services satisfaisant (prestation offerte à l'utilisateur client) et accessibilité (lieu et horaires d'ouverture). Il existe des solutions en s'appuyant sur des commerces ou d'autres services publics (notion de maison des services publics) pour ne pas se limiter à deux heures seulement d'ouverture quotidienne qui ne permettront pas de satisfaire la plupart des habitants .

Manuel DIAZ insiste sur l'utilité du lien social assumé par La Poste qui très important pour la qualité de vie de nos villages, notamment auprès des personnes isolées ou âgées. Les évolutions de La Poste ne doivent pas contribuer à la déshumanisation de nos territoires.

Collégialement les élus diagnostiquent donc une perte probable de services et une contrepartie financière que devront apporter les collectivités pour maintenir l'équivalence avec l'offre présente .

Les élus ne veulent pas d'un service public privatisé conjugué à une dégradation de la qualité, comme ont pu le connaître les chemins de fer britanniques en leur temps.

Louis VILLARET pense qu'il faut agir mais sans démanteler. Il faut s'adapter, mais dans la transparence.

Nous souhaitons anticiper pour opérer une meilleure prise en compte des besoins de nos populations.

Nous devons obtenir un débat constructif, et ne pas nous retrouver dans une situation similaire à celles des perceptions. Nous pouvons signer une convention de partenariat pour 3 mois. Ensuite nous verrons bien ce que nous propose La Poste . Nous soutiendrons et participerons à ce qui nous convient, et nous négocierons sur le reste.

Pour Monsieur BILHAC, les populations doivent être sensibilisées , et les élus peuvent jouer ce rôle là.

Pour Bernard SOTO, si La Poste ne joue pas le jeu du partenariat et de l'effort vers la notion de service public, l'élu local n'aura aucune raison de préférer La Poste vis -à-vis de la concurrence.

Pour Monsieur OULIE, il ne faut pas se leurrer, l'activité postale n'est pas rentable en milieu rural, et les collectivités ne pourront pas tout assumer financièrement. Il existe là une réelle source d'inquiétude. On ne peut pas se voiler la face.

Association pour l'étude du Pays « Larzac-Cœur d'Hérault »

Domaine de la Tour 34800 NEBIAN / Tél : 04.67.44.39.74 - Fax : 04.67.44.38.97 - e-mail : pays-lch@wanadoo.fr

Manuel DIAZ évoque sa préférence pour le montage de solutions privilégiant la mise en œuvre de moyens publics existants, afin de pouvoir conserver la notion de service public qu'il est plus difficile d'appréhender en s'appuyant sur un commerçant.

La poste doit donc conserver une capacité d'équilibrage en interne entre les zones urbaines littorales et le rural.

Monsieur GUENERON rappelle que La Poste a besoin de se réorganiser pour conserver son efficacité et conserver sa place. La Poste de l'Hérault n'arrive pas pour l'instant à équilibrer départementalement ses comptes.

Maurice REQUI informe qu'au Caylar les collectivités ont mis sur pied une maison des services publics où la poste est accueillie

Louis VILLARET mentionne que nous sommes dans une phase constructive. **Nous devons dire maintenant précisément ce qui ne va pas sur nos communes, les manques ou les dysfonctionnements constatés par rapport aux besoins supposés. Il faut faire remonter les remarques, les idées, les suggestions et les pistes de projets auprès des services du Pays avant le 2 octobre 2003 de préférence pour une meilleure prise en compte.**

Jean Pierre MOURE fait remarquer qu'il s'agit d'un débat qu'il est aussi opportun de mener au niveau de l'intercommunalité, laquelle peut aussi être porteuse de solutions, comme dans le Piscénois (maintenant Agglomération d'Agde). On doit travailler ensemble pour faire évoluer les choses. La poste est pour nous un partenaire, et il ne faut pas le nier.

Marie Christine BOUSQUET insiste sur la nécessité d'étudier le contexte et de dialoguer pour pouvoir pérenniser les services. Il faudra parfois savoir mettre des moyens pour accueillir dans de bonnes conditions les services que nous voulons voir offrir à la population

La séance est levée.

Le Président

Louis VILLARET

PROCHAINE RENCONTRE
(LA PRESENTE VALANT INVITATION)

Groupe de travail technique, auquel pourront se joindre les élus qui le souhaitent le :

VENDREDI 3 OCTOBRE à 15h30
au domaine de la Tour
à NEBIAN

Le groupe de travail aura pour mission de bâtir un projet de plan d'actions spécifiques à la présence Postale en Larzac Cœur d'Hérault. Ce projet sera soumis à la décision finale d'un comité de pilotage dans le courant de la seconde quinzaine du mois d'octobre regroupant des représentants de l'Etat, des élus du Conseil général et du pays, et des responsables de la Poste.

Les élus qui ne pourraient pas participer à la réunion peuvent faire connaître leurs propositions d'action, ou leurs remarques auprès du Pays.